



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Lors d'une séance ordinaire tenue le 14 juin 2021, le conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache a adopté les règlements numéros :

1776-014 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1776 CONCERNANT LA PAIX PUBLIQUE, LE BON ORDRE ET CERTAINES NUISANCES** »;

1940 intitulé « **RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX** ».

Le règlement **1776-014** a pour objet d'établir des normes relativement aux terrains de tennis et de pickleball.

Et le règlement **1940** a pour objet d'établir des normes concernant les animaux.

Ces règlements sont maintenant insérés au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et ils entreront en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Ils sont à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. La consolidation du règlement 1776 et le règlement 1940 sont également disponibles sur le site internet de la Ville, [section citoyens / règlements municipaux / principaux règlements municipaux](#).

Fait à Saint-Eustache, ce 15^e jour de juin 2021.

La greffière,
Isabelle Boileau